

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 26 Février 1885

MOUVEMENT SÉCESSIONNISTE

La législature de la Nouvelle Ecosse a été saisie ces jours derniers par M. Fraser, député de Guysboro, d'une résolution qui mérite d'être signalée à l'attention publique. En voici le texte :

"Attendu que l'état commercial et financier de la Nouvelle Ecosse est très peu satisfaisant ; attendu qu'il est évident que les termes de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, combinés avec le tarif canadien et les lois fiscales, sont les principales causes qui contribuent à rendre les finances et le commerce de la province dans cet état peu satisfaisant ; attendu qu'il n'y a aucun espoir, tant que la province sera dans les conditions actuelles d'union, formant partie de la Confédération canadienne, d'améliorer l'état de ses finances ; attendu qu'il paraît évident que les intérêts des habitants de plusieurs provinces maritimes, maintenant unies au Canada sont identiques sous bien des rapports ; il soit résolu que cette branche de la Législature de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'île du Prince Edouard, seraient améliorés s'ils se retiraient de la Confédération Canadienne et s'ils s'unissaient pour ne former qu'un seul gouvernement ; et il est de plus résolu que si les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, et les habitants d'iceux, refusent de se retirer de la Confédération canadienne dans le but de former une union des provinces maritimes, qu'alors l'assemblée croit qu'il est absolument nécessaire que la Nouvelle Ecosse, afin d'augmenter ces chemins de fer et travaux publics de protéger ses industries de donner de la vie au commerce, etc., et de mettre le tout sur le même pied qu'avant la Confédération cette province devrait se retirer de l'union du Canada, et former qu'une province de la Grande Bretagne, ayant plein contrôle sur toutes les lois fiscales et de régler le tarif dans cette province, tel que cela existait avant 1867."

Les résolutions se terminent à peu près dans ces termes : "Qu'après la prorogation de la législature, le gouvernement de la Nouvelle Ecosse entame des négociations avec le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince Edouard, pour discuter avec ces deux provinces la question de la retraite de ces deux provinces de l'Union du Canada." Disons de suite que ces résolutions n'ont pas la moindre chance d'être adoptées par la législature de la Nouvelle-Ecosse. Elles constituent simplement une manœuvre électorale dirigée contre la politique nationale. Mais quelle explosion de sentiments de loyalisme pareil mouvement sécessionniste aurait causée en certains lieux, s'il avait pris naissance dans la province de Québec.

On s'occupe activement de la canonisation de la sœur d'Yorville, fondatrice de la communauté des sœurs de la Charité. Les documents nécessaires sont préparés et seront présentés au Saint-Père dans une semaine ou deux.

Les anciens élèves du collège d'Ottawa ont formé entre eux un club de discussion.

AU PARLEMENT

25 février.

Voulez-vous des primeurs ? En voici toute une poignée que j'ai cueillies, il y a un instant, dans les environs du bureau de poste de la Chambre des Communes.

D'abord, M. George Stansfield est promu à la place laissée vacante par le départ de M. Pascal Poirier, qui à l'avenir représentera les Acadiens au Sénat.

De son côté, M. Alphonse Pelletier va remplir la vacance créée par cette promotion, et il est dès aujourd'hui le premier assistant du bureau.

Cette double nouvelle recevra certainement un accueil chaleureux partout. MM. Stansfield et Pelletier sont, en effet, de vaillants employés, et ils méritent à tous les titres l'avancement qui vient de leur être accordé.

Quant à M. Pascal Poirier, on m'a soufflé discrètement à l'oreille tout à l'heure qu'il va être l'objet d'une belle et joyeuse fête samedi, le 7 mars prochain, en l'honneur de sa nomination au Sénat et à l'occasion de son départ pour la colonie acadienne du Nouveau-Brunswick. Ses amis sont à organiser dans ce but un grand et glorieux banquet.

Le festoyer aura lieu à la salle du Sénat et tout promet une affaire colossale.

A propos, vous ai je dit que M. Poirier n'est âgé que de 33 ans. Il va détrôner M. Bolduc qui, avec ses 37 ans, était le plus jeune des sénateurs.

Une délégation doit arriver demain de Québec, et MM. Langelier et Bossé ont préparé les voies de l'entrevue qu'elle sollicite du gouvernement. Il s'agit encore de réclamer le terminus du Pacifique Canadien en faveur de la vieille cité de Champlain, et on va conséquemment demander aussi qu'un pont soit construit sur le Saint-Laurent.

Au commencement de la séance, cette après-midi, le président de la Chambre a donné communication d'un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, transmettant le rapport de la commission sur l'immigration chinoise. C'est un travail de plus de 700 pages, qui est admirablement fait et distribué, et je regrette de ne pouvoir, ici, en donner même une faible analyse. Je me propose d'ailleurs de consacrer une de mes prochaines lettres à en relever les grands traits.

Le rapport ne semble pas, dans ses conclusions, croire qu'une loi prohibant toute immigration chinoise soit désirable. Il reconnaît même que cette immigration, accomplie judicieusement et sous l'autorité de mesures restrictives, peut avoir son efficacité et ses côtés avantageux.

On peut à coup sûr s'attendre que ce document va soulever, un de ces jours, une longue et vive discussion.

Un bill pour amender l'acte concernant les Brevets d'Invention de 1872, un second pour modifier l'acte relatif à la vente des billets de chemins de fer, et un troisième suggérant certains amendements à l'Acte de Tempérance de 1878 ont

été mis sur le bureau de la Chambre en compagnie d'un grand nombre de pétitions.

Le gouvernement a déclaré l'intention où il est de transférer à Québec la batterie qui tient aujourd'hui garnison à Kingston, et en réponse à une interpellation, il a ajouté qu'il n'en est pas encore venu à une décision quant au sujet de donner à la Colombie Anglaise un représentant dans le cabinet. Il a en outre constaté qu'aucune avance n'a été faite à la province de Québec, depuis le 7 juillet dernier, à compte du subside fédéral ou autrement. Enfin, sir Richard Cartwright ayant demandé si le gouvernement peut constater combien de personnes, sur le nombre rapporté comme formant la population du Canada, d'après le recensement de 1881, étaient absentes de leur domicile lorsque le dit recensement a été fait, on lui a répondu dans la négative, et le pauvre sire a dû se rasseoir avec son petit bonheur.

Une résolution de M. Kranz, demandant au gouvernement de prendre des mesures pour compenser les dommages que l'adoption de l'acte de tempérance causera nécessairement aux hôteliers, aux brasseries et à tous les fabricants de boissons, a soulevé un débat vigoureux qui se continuera demain.

Je relève ici un incident assez drolatique qui s'est produit durant la discussion. Tout le monde connaît M. Foster, le rigide apôtre de la tempérance. Eh bien, à un moment où il était à parler de la loi Scott avec le plus de ferveur, un farceur ne s'est-il pas mis en tête de lui envoyer offrir un verre de bière par un page. On peut imaginer aisément la mine de l'orateur et l'hilarité de la Chambre.

Il y a ce soir dîner d'Etat à Rideau Hall et les banquettes de meuble ont été vidées. Aussi, le gouvernement a profité de la première raison venue pour proposer l'ajournement que tout le monde a accepté de gaieté de cœur.

LES FAITS DU JOUR

Nous venons de recevoir le numéro de février des "Nouvelles Soirées Canadiennes," et il contient le sommaire suivant :

- 10 Une femme-auteur du Canada M. P. J. O. Chauveau.
20 Un nid (poésie)—E. Marseau.
30 La pêche des perles au Mexique
40 Ma lampe (poésie)—M. J. A. Poisson.
50 Madagascar—Nap. Champagne.
60 Pastel—Chas A. Gauvreau.
70 Le mont Cassin—Victor.

Une nouvelle invention qui intéresse tous les raquetiers, c'est celle que fait connaître en ce moment au public M. George Châteauvert.

Il s'agit de chasser la raquette le plus promptement et le plus commodément possible.

Voici quel est ce nouveau système :

10. Une bande ou ceinture en cuir d'une coupe de pouces de largeur portant au milieu une boutonnière, cette bande ou ceinture est attachée à la raquette à peu

près de la même manière que précédemment.

20. Un rivet ou bouton mécanique attaché sur le centre du dessus du soulier. Puis, l'on n'a qu'à mettre le pied sur la raquette, placer le rivet ou bouton dans la boutonnière et le tour est joué. C'est simple comme cela.

Les personnes qui ont l'expérience des élections nous donnent l'état suivant comme devant être le résultat probable de l'élection du maire, le deux mars prochain, à Montréal :

Table with 3 columns: Quartiers, Beaudry Majorité, Beaugrand Majorité. Rows include Hochelaga, Ste Marie, St-Jacques, St-Louis, St-Laurent, Ste-Anne, Est., Centre., Ouest., Ste-Antoine.

Majorité de l'honorable J. L. Beaudry 2530
580
1950

VENTE HYPOTHECAIRE

sera vendu par encan public, MARDI le 17ème jour de MARS prochain, à midi, au bureau de L. A. Olivier, No 569 rue Sussex dans la cité d'Ottawa, en vertu d'un droit de vente, spécifié dans une certaine hypothèque qui sera produite au temps de la vente, le terrain suivant : le lot 16, partie est du lot No 4 situé sur le côté nord de la rue Ottawa, dans la cité d'Ottawa.

Les conditions seront données le jour de la vente et peuvent être obtenues en s'adressant au sousigné. L. A. OLIVIER, Solliciteur du Vendeur. Ottawa, 25 Février 1885.



Club Frontenac

Il y aura assemblée de ce club jeudi soir, à la sortie. Par ordre, L. J. DION, Secrétaire.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées et adressées au sousigné et portant la description "Soumission pour chaudière," ser. n. reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 13e jour de MARS prochain, inclusivement, pour la construction d'une nouvelle chaudière en acier et sa mise en place dans le dragueur "Canada," qui est maintenant dans le Bassin Loise, havre de Québec, d'après des plans et devis que l'on pourra voir au bureau, ainsi qu'au bureau du havre, rue Dalhousie, Québec, et au bureau du Surintendant des dragages, bureau des Travaux Publics, dans l'édifice de la Douane à Saint-Jean, N. B., où l'on pourra aussi obtenir des formulaires imprimés de soumission. Les soumissionnaires sont avertis que leurs offres ne seront point prises en considération si elles ne sont faites sur les formulaires, dont les blancs devront être convenablement remplis, et porter leurs propres signatures. Chaque soumission doit être accompagnée d'un cheque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce cheque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le cheque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 19 février 1885.

SEUL DEPOT A HULL POUR LA VENTE DU "CANADA" MONTREAL.

Chez M. Z. GEOLEAU, Rue Principale.

ON DEMANDE

Une fille pour le soin des enfants. On devra s'adresser immédiatement au No 108 rue Wellington. On exige de bonnes recommandations. Ottawa, 25 février 1885

DEMANDE

Un bon bijoutier et horlogier s'adresser au No 459, rue Sussex, Ottawa. Ottawa, 18 février, 1885.

LE MUSEE ROYAL

Cain & Hartray, Propriétaires.

Une semaine, commençant

LUNDI, 16 FEVRIER 1885

La comédie intitulée :

FUN ON THE BRISTOL

Par la Célèbre Compagnie Tannerhill

Cette nouvelle pièce a eu le plus grand succès, partout où elle a été jouée.

Matinées : Mardi, Jeudi et Samedi.

Prix d'entrée :

LE SOIR, 15, 20, 30 et 50 Cents.

L'APRES-MIDI, 10 et 20 Cents.

E. G. LAVERDURE

MAGASIN GENERAL DE

FERRONNERIE

Vous trouverez chez moi tout ce qu'il faut dans cette ligne

Outils, Clous, Câble, Chaîne, Etc.

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastix, Etc.

Comme par le passé un assortiment complet de

QUINCAILLERIE.

69 & 71, Rue WILLIAM

Nouvelle Annonce

Le sousigné remercie ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'elles n'ont cessé de lui accorder depuis qu'il est dans le commerce. Aujourd'hui il a le plaisir de les informer qu'il vient de recevoir

10,000 pièces de Tapisserie Chinoise

Nouvellement importée, avec aussi un lot de patrons fleuris pour chaises. Papier vert de 35 x 42 pouces. Papier doré et argenté. Livres de Messe Anglais et Français, et une foule d'autres articles religieux, pour écoles, trop longs à énumérer ici.

Venant également d'être reçu un assortiment complet de CHAPEAUX de PRINTEMPS et de L'ETE, à très bas prix. Verreries, Bijouterie, etc., de premier choix ; Vaisselle anglaise, à très bon marché.

On continue comme ci-devant à repasser, teindre et repasser toutes sortes de fourrures, à des prix modérés.

EDOUARD THEREAU, 290 Rue DALHOUSIE. 21 Nov. '84

FUMEZ LES CIGARES

CABLE

ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

FETES! FETES! FETES!

MAGASIN DE GROS.

CHAMPAGNE! VINS RECHERCHÉS CIGARES!

Un assortiment complet de liqueurs choisies et cigares, vient d'être reçu au numéro 450, rue Sussex, à l'entrepôt W. O. McKay.

Liqueurs françaises et italiennes, Barton et Gastier, St. Julien, Sauterne, Brisco, Ayala, Chateau-d'ay, I. H. Mumm, Chartreuse, Kummel, Bénédictine, Curacao, Morasko Vermont, Torina, Eau-de-Vie, Gin, en fûts et en caisse.

CIGARES de qualités variées, importés et Canadiennes. Or très prompt et exact, eff. le livrés à domicile.

No. 450, RUE SUSSEX

W. O. MCKAY, Propriétaire.

Ottawa 5 Dec 1884

ETABLI EN 1860

MAGASIN GENERAL D'EPICERIES

LIQUEURS

PROVISIONS, GRAINS ET FARINES

ETC., ETC.

On trouvera au magasin du sousigné tous les articles d'épicerie, liqueurs et provisions les plus choisis, pour les familles, à des prix qui défient la compétition. Tout en remerciant mes nombreux pratiques et le public en général du patronage libéral qu'on m'a accordé jusqu'à présent, j'espère en mériter la continuation pour l'avenir par le choix et le bon marché de mes marchandises. Une visite est sollicitée.

Toute ma chandise portée à domicile.

Alfred L. PINARD.

27 déc - 2 m



ACTE de 1883

CONCERNANT LA

Vente des Boissons

Toute application pour licence d'hôtel, de magasin et de buvette en vertu de l'acte ci-dessus mentionné, devra être envoyée à mon bureau, No 46 rue Sparks, avant le 1er jour de mars prochain. Les pétitions pour toutes autres licences que cet acte permet d'accorder, devront être envoyées au moins quatre jours avant l'assemblée de bureau des commissaires. Par ordre du bureau, HECTOR McRAE, Inspecteur en Chef. Ottawa, 20 Février, 1885.

Bureau d'agent d'immeuble

MACDONALD

NO 9 RUE ELGIN.

ÉTABLI 1884.



A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine, RESIDENCE, 253 RUE NICHOLAS

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie.

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont.

9, P. -Boite 68. 24 Fév 1885

L. B. TACKABERRY

ENCANTEUR, COURTIER

ET MARCHAND

Commission

Ag. comme arbitre et commissaire-priseur

Bureaux : RUE SPARKS (En face de l'Hotel Russell.)

OTTAWA.